



PLAN STRATÉGIQUE 2014-2017



**Conseil de
la culture**
DU BAS-SAINT-LAURENT

unréseaucréateur

*Le Conseil de la culture du Bas-Saint-Laurent est soutenu
au fonctionnement par le ministère de la Culture et des Communications.*



*Le Conseil de la culture du Bas-Saint-Laurent remercie
également les partenaires suivants :*



PHOTOGRAPHIE EN PAGE COUVERTURE :

AGA 2012, Camp musical Saint-Alexandre

Crédit photo : Franck Michel

ISBN : 978-2-9805993-6-1 (version imprimée)

ISBN : 978-2-9805993-7-8 (PDF)

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2014

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Canada, 2014

Table des matières

Mots de la présidente et de la directrice générale	2
Présentation du Conseil de la culture du Bas-Saint-Laurent	3
La mission, les valeurs, les principes directeurs et la vision	4
Les rôles et les services	5
Le contexte : analyse stratégique	6
Les enjeux et les orientations stratégiques	
Enjeu 1 – La vitalité du secteur artistique et culturel	8
Enjeu 2 – Le positionnement du secteur des arts, de la culture et du patrimoine	11
Enjeu 3 – L'accessibilité aux arts, à la culture et au patrimoine	14
Enjeu 4 – Une dynamique interne saine et performante	16



Conseil d'administration, Coopérative de solidarité Paradis, juin 2013



Consultation, École de musique Alain-Caron, décembre 2012

Mot de la présidente

À titre de présidente, j'ai le plaisir de vous présenter le plan stratégique 2014-2017 du Conseil de la culture du Bas-Saint-Laurent.

C'est à la suite des travaux de consultation menés conjointement par la Conférence régionale des éluEs du Bas-Saint-Laurent, la Direction régionale du ministère de la Culture et des Communications et le Conseil de la culture du Bas-Saint-Laurent dans la dernière année, que des enjeux de développement régionaux ont émergé. Ces enjeux ont été traduits en orientations et objectifs concrets et mesurables dans le présent plan stratégique. Il s'agit des quatre enjeux suivants :

- 1) la vitalité du secteur artistique et culturel;
- 2) le positionnement du secteur des arts, de la culture et du patrimoine;
- 3) l'accessibilité aux arts, à la culture et au patrimoine;
- 4) une dynamique interne saine et performante.

Ce plan stratégique démontre clairement la volonté du Conseil de la culture du Bas-Saint-Laurent d'identifier avec justesse les besoins et points de vue du milieu artistique bas-laurentien en matière de culture.

Afin de bien promouvoir les intérêts artistiques et culturels de ses membres, il était impératif pour le Conseil d'avoir une vision éclairée et concertée des grands enjeux du milieu culturel sur l'ensemble du territoire. Ce plan stratégique permettra au Conseil de se positionner en accord avec les orientations de développement culturel et artistique priorisées par les membres lors des consultations publiques.

Cette planification stratégique se veut une feuille de route pour le Conseil de la culture du Bas-Saint-Laurent afin de réaliser sa mission. C'est grâce à la concertation et la mobilisation des artistes et organismes culturels sur le territoire que nous pourrions concrétiser une vision commune de la culture, s'inscrivant dans l'idée d'un développement durable du milieu artistique bas-laurentien.

Julie Gauthier
Présidente

Mot de la directrice générale

C'est avec une grande fierté que nous déposons aujourd'hui le plan stratégique du Conseil de la culture du Bas-Saint-Laurent pour la période 2014-2017.

Ce plan cible clairement, sous forme d'objectifs atteignables, les actions prioritaires qu'entend mener le Conseil au cours des prochaines années afin de poursuivre sa mission consistant à favoriser l'essor et la reconnaissance du potentiel artistique et culturel du Bas-Saint-Laurent. Les choix faits dans ce plan stratégique sont issus des consultations menées dans le cadre de l'élaboration du Diagnostic culturel de la région du Bas-Saint-Laurent réalisé en 2012-2013 et auxquelles ont participé quelque cent soixante-dix personnes de diverses provenances.

Un tel exercice de mobilisation du milieu artistique et culturel a permis au Conseil de peaufiner sa vision du développement culturel régional, tout en confirmant auprès de ses divers partenaires le rôle essentiel qu'il joue au niveau du regroupement et de la concertation.

Le plan stratégique du Conseil de la culture du Bas-Saint-Laurent constitue une base solide, validée et partagée par l'ensemble de ses membres, confirmant l'existence d'un réseau fort, d'un Réseau créateur!

Ginette Lepage
Directrice générale

Présentation du Conseil de la culture

Premier du genre au Québec, le Conseil de la culture de l'Est-du-Québec est né en 1976, et ce, de l'initiative des intervenants professionnels de la région, désireux de se doter d'une structure de concertation et de représentation forte; faisant suite au redécoupage des régions administratives au Québec, l'organisme devient le Conseil de la culture du Bas-Saint-Laurent en 1994.

Il regroupe prioritairement des artistes, artisans, écrivains, travailleurs et organismes culturels professionnels. Ses quelque trois cents membres proviennent des huit MRC de la région : Kamouraska, Rivière-du-Loup, Les Basques, Témiscouata, Rimouski-Neigette, La Mitis, La Matanie et La Matapédia.

Le Conseil intervient prioritairement au niveau disciplinaire, soit en arts de la scène, arts numériques, cinéma et vidéo, arts visuels, livre et littérature, métiers d'art, muséologie et patrimoine. Il s'implique aussi sur le plan territorial, notamment en ce qui concerne les politiques culturelles municipales ou encore en soutenant des initiatives locales axées sur le développement des arts et de la culture.

Onze personnes élues lors de l'assemblée générale annuelle composent le conseil d'administration. Elles orientent et administrent l'organisme avec l'appui d'une équipe composée de cinq personnes : la directrice générale, deux agentes de développement, une coordonnatrice à la formation et une agente à l'information et support au développement.

Le Conseil de la culture possède une structure indépendante et autonome qui lui permet de jouer un rôle de représentation politique, rôle indispensable pour positionner la culture et défendre les intérêts culturels de sa région.

De plus, le Conseil dispose d'une vision globale du développement des arts et de la culture au Bas-Saint-Laurent, basée sur une connaissance des enjeux sectoriels, disciplinaires et territoriaux en matière d'art et de culture. Cette vision s'accompagne et se nourrit d'un savoir-faire et d'une expertise pluridisciplinaires, développés notamment grâce à sa capacité de mobiliser l'ensemble des pratiques.

Le Conseil de la culture contribue à la définition et à l'application des orientations de développement régional en assurant une présence active au sein du conseil d'administration de la Conférence régionale des éluEs du Bas-Saint-Laurent (CRÉBSL). Ses liens avec les différentes instances locales et régionales de développement se sont également resserrés au fil des ans. Mais plus encore, le Conseil a élargi et renforcé ses collaborations avec d'autres ministères, dont Emploi-Québec devenu un partenaire majeur, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et plus récemment avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). Ainsi, le Conseil favorise l'adhésion du milieu artistique et culturel et des partenaires régionaux aux enjeux du développement culturel.

Depuis sa mise sur pied, le Conseil de la culture a adapté ses interventions selon l'évolution des réalités régionales, composant à la fois avec de nouvelles règles de gouvernance et avec une plus grande diversité de partenaires, tout en appuyant ses interventions sur les besoins et les réalités de ses membres.

Son objectif fondamental : favoriser l'essor et la reconnaissance du secteur des arts et de la culture tant au niveau régional que national.

La mission, les valeurs, les principes directeurs et la vision

La **MISSION** du Conseil de la culture se présente comme suit :

Le Conseil de la culture travaille au développement culturel de la région par les services-conseils, par la représentation, la concertation et la promotion auprès des différents acteurs et partenaires du milieu artistique et culturel afin de favoriser l'essor et la reconnaissance du potentiel artistique et culturel du Bas-Saint-Laurent.

Cette mission comporte deux aspects : la vie associative et la représentation politique, toutes deux indissociables du développement artistique et culturel du Bas-Saint-Laurent. Ces aspects se reflètent dans les rôles associés au Conseil et les services qu'il offre à ses membres.

Les **VALEURS** qui animent l'équipe et les administrateurs du Conseil de la culture dans l'accomplissement de la mission de l'organisme sont la rigueur, la cohérence, l'intégrité, la transparence et l'ouverture. Ces valeurs ont été retenues dans l'optique d'un développement durable des arts et de la culture, et ce, dans les meilleures conditions possible pour les artistes, artisans, écrivains, travailleurs et organismes culturels de la région.

PRINCIPES DIRECTEURS

- Œuvrer à l'amélioration des conditions de pratique des artistes, artisans et écrivains
- Contribuer au développement et à la pérennisation des organismes artistiques et culturels
- Positionner les milieux artistiques et culturels auprès des partenaires actuels et potentiels
- Sensibiliser les différentes instances locales et régionales ainsi que les citoyens aux arts, à la culture et au patrimoine
- Travailler en concertation avec le milieu artistique et culturel

unréseaucréateur

LA **VISION** DU CONSEIL DE LA CULTURE EN REGARD DE SON MANDAT ET DE L'ÉVOLUTION DE SON SECTEUR DEMEURE LA MÊME QU'AU COURS DES DERNIÈRES ANNÉES, À SAVOIR :

Le Conseil de la culture est reconnu par l'ensemble de ses partenaires comme le réseau des artistes, artisans, écrivains, travailleurs et organismes culturels professionnels du Bas-Saint-Laurent et, à ce titre, comme l'interlocuteur privilégié en ce qui concerne le développement artistique et culturel de sa région.

Les rôles et les services

Les **RÔLES** du Conseil de la culture sont les suivants :

Regroupement et concertation

- Agir ensemble, encourager la mise en commun d'idées et l'échange d'informations
- Susciter des prises de positions communes sur différentes problématiques
- Proposer des pistes de solutions pour répondre à ces problématiques
- Mettre à contribution le milieu artistique et culturel dans le choix des orientations de développement

Représentation et développement

- Intervenir auprès des instances politiques et administratives en tant qu'organisme régional reconnu pour son expertise en arts et culture
- Identifier, analyser et défendre les intérêts et les besoins du milieu artistique et culturel régional
- Faire valoir les orientations de développement définies en région dans l'élaboration des politiques nationales
- Élaborer et mettre en œuvre un plan stratégique en adéquation avec les besoins du milieu artistique et culturel
- Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action pour soutenir les artistes professionnels de la relève

Quant aux **SERVICES** offerts par le Conseil, ils se déclinent de la façon suivante :

Service-conseil

- Offrir un service d'accompagnement aux artistes, artisans et écrivains afin de soutenir leur professionnalisation et le développement de leur pratique
- Offrir des services-conseils aux organismes culturels, municipalités, MRC et autres partenaires impliqués dans le développement culturel

Formation

- Organiser des activités de formation continue dédiées aux artistes, artisans, écrivains, travailleurs et organismes culturels
- Soutenir le perfectionnement sur mesure pour cette même clientèle

Information et promotion

- Publier mensuellement *L'ardoise*, l'infolettre du Conseil de la culture
- Tenir un Agenda culturel en ligne
- Proposer un *Guide de soutien à la carrière artistique* en ligne
- Réaliser le *Mémo'Arts et culture*, une représentation cartographique des organismes culturels de la région par discipline et par MRC
- Offrir un *Répertoire des membres* sur le site web du Conseil
- Décerner annuellement le Prix à la relève artistique du Bas-Saint-Laurent et le Prix à la création artistique en région du Conseil des arts et des lettres du Québec
- Remettre bisannuellement les Prix du Patrimoine du Bas-Saint-Laurent

Le contexte : analyse stratégique

L'environnement interne

Au cours des dernières années, le Conseil de la culture a bénéficié d'une certaine stabilité quant au nombre d'employées, à savoir une équipe de cinq personnes polyvalentes et professionnelles. Cette situation lui a permis de consolider son offre de services, particulièrement au niveau de la promotion, du service-conseil et de l'accompagnement des artistes.

D'ailleurs, l'expertise du Conseil en ce qui a trait aux conditions de pratique des artistes est de plus en plus recherchée, et ce, tant par ses membres que par divers partenaires qui souhaitent obtenir un avis professionnel. Enfin, avec une équipe stable, le Conseil a pu renforcer sa présence sur le territoire.

Le Conseil jouit d'un membership significatif et représentatif de son territoire : en effet, la majorité des organismes culturels et artistiques professionnels du Bas-Saint-Laurent sont membres du Conseil de la culture. Quant aux artistes, artisans et écrivains, on en compte plus de deux cents provenant de tous les secteurs artistiques et des huit MRC de la région.

Soulignons que les membres du Conseil sont en général très impliqués et prennent part aux différentes activités proposées : rencontres de réseautage, tables de concertation, comités ad hoc, assemblée générale annuelle. Le Conseil poursuit une tradition de travail en concertation et cette situation lui a permis de susciter, à l'automne 2012, une importante mobilisation du milieu culturel et de ses partenaires dans le cadre de l'élaboration du Diagnostic culturel régional.

Afin de mener à bien sa mission, le Conseil s'est doté d'outils de travail visant à structurer ses interventions : plan de développement, plan de communication, plan d'action pour la relève artistique, etc. Toutefois, l'expansion des besoins liés à un membership croissant de même que la multiplicité des partenaires et des collaborateurs ajoutent au défi d'établir des priorités d'action, dans les limites des ressources actuelles.

Suite



Le contexte : analyse stratégique

L'environnement externe

Bien qu'étant des organisations autonomes, les Conseils de la culture doivent assurer un lien avec des orientations gouvernementales. À cet égard, les problématiques identifiées par le ministère de la Culture et des Communications (MCC) interpellent directement le Conseil dans la définition de ses propres orientations. Ainsi, le Conseil est soucieux de maintenir la complémentarité des interventions des divers partenaires concernés par le développement des arts et de la culture sur un même territoire, que ce soit avec les municipalités, les MRC, les agents culturels, etc. Dans le Bas-Saint-Laurent, les rôles des uns et des autres sont assez bien définis et le Conseil entend poursuivre ses efforts pour que ceux-ci soient encore mieux connus de l'ensemble de la population.

Comme pour bien des organismes culturels, le financement des Conseils de la culture est encore largement insuffisant, tous en conviennent : la subvention au fonctionnement en provenance du MCC ne correspond plus aux réalités et aux attentes. Le financement provenant d'autres instances est d'autant plus essentiel, mais demeure ponctuel.

Depuis une dizaine d'années, le Conseil de la culture a grandement contribué à la négociation et à la signature d'ententes régionales de développement en arts et culture, participant étroitement à la définition des besoins et à la priorisation des interventions. Le renouvellement de ces ententes demeure essentiel pour le développement des arts et de la culture en région et le rôle du Conseil y est très important. Le défi est grand : les fonds disponibles dans ces ententes sont vitaux pour les artistes et organismes de la région et permettent des réalisations importantes; par ailleurs, ceux-ci sont aussi confrontés à la difficulté d'obtenir un soutien financier au fonctionnement adéquat et récurrent via les instances gouvernementales. Ainsi, le Conseil doit maintenir ses représentations auprès des instances concernées tout en tenant compte de l'évolution des pratiques et des besoins du milieu.

La reconnaissance accrue du Conseil comme interlocuteur majeur en arts et culture amène des impacts positifs tout en soulevant de nouveaux défis. D'un côté, cette reconnaissance facilite l'établissement et le renforcement de liens significatifs avec des partenaires non traditionnels issus de milieux tels le tourisme, l'éducation et les affaires. D'un autre côté, vu la multiplication des intervenants en développement régional, le Conseil est davantage sollicité dans de nombreux dossiers en lien avec les arts et la culture et doit adapter ses façons de faire en fonction des ressources dont il dispose.

Le Conseil doit accentuer ses efforts pour atteindre son objectif fondamental, soit de favoriser l'essor et la reconnaissance du secteur des arts et de la culture tant au niveau régional que national, et ce, en privilégiant des conditions de pratiques adéquates malgré une conjoncture économique difficile.

Des enjeux et des orientations partagés

À la suite de la production du Diagnostic culturel régional et à l'adoption d'enjeux de développement pour la région du Bas-Saint-Laurent, le Conseil de la culture fait siens les trois enjeux retenus dans ces documents, en y ajoutant un enjeu propre à sa gouvernance. Ces enjeux se traduisent en orientations et en objectifs concrets et mesurables. En annexe, un tableau synthèse résume l'ensemble du plan stratégique.

ENJEU I

LA VITALITÉ DU SECTEUR ARTISTIQUE ET CULTUREL

Conformément aux résultats des consultations menées en décembre 2012 et février 2013 en lien avec le Diagnostic culturel régional, la vitalité du secteur artistique et culturel figure au premier rang des enjeux de développement à privilégier. La vitalité réfère entre autres aux conditions de pratique des artistes, artisans et écrivains ainsi qu'à la situation des organismes culturels.

Orientation 1.1

Assurer aux artistes et aux organismes culturels les ressources nécessaires à leur développement

Que l'on parle de ressources humaines, techniques ou financières, il s'agit sans contredit d'un prérequis pour répondre à l'enjeu I.

Le champ d'intervention du Conseil consiste d'abord et avant tout à entretenir des relations de proximité avec ses membres, afin d'assurer une connaissance fine des problématiques actuelles en vue d'une meilleure défense des intérêts du milieu, qu'il s'agisse de secteurs cul-

turels, de disciplines artistiques ou encore de réalités territoriales.

Pour ce faire, le Conseil verra à poursuivre le travail de concertation par secteurs et disciplines, afin de susciter l'implication du milieu dans l'identification et la priorisation des enjeux régionaux ainsi que dans la mise en œuvre d'initiatives de développement ciblées par ses membres.

AXE	OBJECTIFS	CIBLES
La concertation	1.1.1 Susciter l'implication du milieu dans la priorisation des enjeux régionaux par le biais du travail en tables sectorielles et comités ad hoc	• 1 activité de concertation régionale / an • 3 comités ad hoc / an
	1.1.2 Poursuivre le soutien technique au Réseau muséal du Bas-Saint-Laurent	• 3 réunions du CA du Réseau muséal / an

Par son rôle de représentation et de développement, le Conseil continuera de collaborer à la signature d'ententes régionales de financement avec les partenaires nationaux et régionaux. Un autre volet important du travail de développement effectué par le Conseil est le service d'accompagnement destiné aux artistes de la

relève : vu l'impact positif et la demande croissante pour ce service, il s'avère essentiel de le maintenir et de poursuivre son expansion, par la consolidation du poste d'agent de développement dédié à la relève.

ENJEU I

LA VITALITÉ DU SECTEUR ARTISTIQUE ET CULTUREL

ENJEU 2

LE POSITIONNEMENT DU SECTEUR DES ARTS, DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE

ENJEU 3

L'ACCESSIBILITÉ AUX ARTS, À LA CULTURE ET AU PATRIMOINE

ENJEU 4

UNE DYNAMIQUE INTERNE SAIN ET PERFORMANTE

Suite



ENJEU I

LA VITALITÉ DU SECTEUR ARTISTIQUE ET CULTUREL

AXE	OBJECTIFS	CIBLES
Le développement	1.1.3 Collaborer à la signature d'ententes régionales de financement avec les partenaires nationaux et régionaux	• 2 ententes signées
	1.1.4 Maintenir et développer le service d'accompagnement destiné aux artistes de la relève	• Poste d'agent de développement de la relève consolidé pour 3 ans
	1.1.5 Réaliser deux outils visant à informer le milieu artistique et culturel au sujet des lieux de diffusion et des ressources techniques disponibles sur le territoire	• Répertoire des lieux de diffusion en 2014 • Répertoire des ressources techniques en 2015

Parallèlement, le Conseil poursuivra ses interventions en rôle-conseil auprès des artistes, artisans et écrivains de tous niveaux de carrière, de même qu'auprès des organismes afin de les soutenir et les accompagner dans leurs démarches de reconnaissance, de développement et de recherche de financement.

De plus, le Conseil souhaite élaborer et fournir à ses membres des outils favorisant une meilleure connaissance du système culturel dans son ensemble et visant à accroître les opportunités de collaboration et de diffusion artistique dans la région.

AXE	OBJECTIFS	CIBLES
Le rôle-conseil	1.1.6 Assurer un rôle-conseil auprès d'artistes, artisans et écrivains ainsi qu'auprès d'organismes culturels dans leurs démarches de reconnaissance, de développement, de consolidation ou de recherche de financement	• 70 interventions (téléphones, courriels, rencontres) / an
	1.1.7 Assurer un rôle-conseil auprès des municipalités, MRC, CLD et autres institutions locales dans des dossiers concernant le milieu culturel et pour des avis sur demande	
	1.1.8 Fournir aux artistes, artisans et écrivains ainsi qu'aux organismes culturels des outils favorisant une meilleure connaissance du système culturel	• 2 activités portant sur la gestion de carrière / an • 2 activités portant sur la gestion des OBNL / an • Hausse de 10 % / an du nombre de visiteurs sur le site du <i>Guide de soutien à la carrière artistique</i>

ENJEU I

LA VITALITÉ DU SECTEUR ARTISTIQUE ET CULTUREL

Suite



ENJEU 2

LE POSITIONNEMENT DU SECTEUR DES ARTS, DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE

ENJEU 3

L'ACCESSIBILITÉ AUX ARTS, À LA CULTURE ET AU PATRIMOINE

ENJEU 4

UNE DYNAMIQUE INTERNE SAIN ET PERFORMANTE

ENJEU 1

LA VITALITÉ DU SECTEUR ARTISTIQUE ET CULTUREL

Enfin, la formation continue fait partie des ressources que le Conseil peut fournir à ses membres pour contribuer à leur développement professionnel. Le Conseil entreprendra une réflexion en vue de se doter d'un plan de développement spécifique au Service de for-

mation et ainsi assurer une offre de formation continue et un soutien au perfectionnement sur mesure qui répondent adéquatement aux besoins du milieu en la matière.

AXE	OBJECTIFS	CIBLES
La formation	1.1.9 Élaborer un plan de développement en formation continue	• Plan de développement adopté en 2015 • Politique de formation continue mise à jour et adoptée en 2015
	1.1.10 Maintenir l'offre de formation continue et le soutien au perfectionnement sur mesure en adéquation avec les besoins du milieu	• 20 formations de groupe / an • 30 perfectionnements sur mesure / an • Taux de satisfaction de 70 % ou plus pour l'ensemble des formations de groupe • 1 sondage de besoins / an



5 à 7 réseautage,
Musée régional de Rimouski, 2013

ENJEU 1

LA VITALITÉ DU
SECTEUR ARTISTIQUE
ET CULTUREL

ENJEU 2

LE POSITIONNEMENT
DU SECTEUR DES ARTS,
DE LA CULTURE ET
DU PATRIMOINE

ENJEU 3

L'ACCESSIBILITÉ AUX
ARTS, À LA CULTURE
ET AU PATRIMOINE

ENJEU 4

UNE DYNAMIQUE
INTERNE SAIN ET
PERFORMANTE

ENJEU 2

LE POSITIONNEMENT DU SECTEUR DES ARTS, DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE

La place occupée par les arts et la culture dans l'ensemble de la dynamique régionale dépend en grande partie du positionnement stratégique du secteur. Ce positionnement consiste en un travail de sensibilisation des élus et de la population, de partenariat avec divers acteurs socio-économiques et en une visibilité accrue du secteur artistique et culturel. À cet égard, les rôles de représentation, de promotion et d'information occupent une place importante dans l'ensemble des stratégies privilégiées par le Conseil de la culture.

Orientation 2.1

Renforcer le positionnement des arts, de la culture et du patrimoine auprès des citoyens, des élus ainsi qu'auprès des partenaires du milieu

Fort des membres qu'il regroupe, le Conseil est devenu, au fil des ans, un acteur important au plan régional. Malgré cela, le travail de représentation est toujours à poursuivre, si ce n'est qu'en raison des changements ponctuels chez les élus ou les dirigeants. Ainsi, il y a lieu d'accentuer les représentations auprès des élus de tous les paliers

de gouvernement, ainsi qu'auprès des instances locales et régionales, afin de leur faire connaître les priorités d'intervention du Conseil de la culture et maintenir les alliances existantes. Plus particulièrement, le Conseil se donne comme objectif de maintenir et développer les partenariats existants avec le milieu scolaire et celui des affaires.

AXES	OBJECTIFS	CIBLES
La représentation	2.1.1 Rencontrer des organismes de développement et des instances régionales afin de leur présenter le plan stratégique du Conseil	• 1 organisme / an
	2.1.2 Maintenir les alliances avec les instances régionales et nationales	• Alliances avec au moins 6 partenaires
Le partenariat	2.1.3 Poursuivre les alliances avec le milieu des affaires (Chambres de commerce) en différents points du territoire bas-laurentien	• Rimouski : 2 rencontres / an • Rivière-du-Loup : 1 rencontre / an
	2.1.4 Poursuivre le partenariat avec le milieu scolaire par le biais du comité régional culture-éducation	• 2 rencontres / an du comité
	2.1.5 Promouvoir le <i>Guide d'activités culturelles pour les écoles du Bas-Saint-Laurent</i> et en évaluer la portée	• 4 présentations en 2014 auprès des commissions scolaires de la région • Hausse de 10 % / an du nombre de visiteurs sur le site du Guide • Outil d'évaluation du Guide élaboré en 2014 • 25 répondants à l'outil d'évaluation en 2015

Suite



ENJEU 1

LA VITALITÉ DU SECTEUR ARTISTIQUE ET CULTUREL

ENJEU 2

LE POSITIONNEMENT DU SECTEUR DES ARTS, DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE

ENJEU 3

L'ACCESSIBILITÉ AUX ARTS, À LA CULTURE ET AU PATRIMOINE

ENJEU 4

UNE DYNAMIQUE INTERNE SAIN ET PERFORMANTE

ENJEU 2

LE POSITIONNEMENT DU SECTEUR DES ARTS, DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE

Orientation 2.2

Accroître la visibilité et la reconnaissance des artistes et des organismes culturels et patrimoniaux

Les interventions en lien avec cette orientation réfèrent au rôle de promotion sous l'angle de la valorisation des représentants du milieu des arts et de la culture. Le Conseil juge important de continuer à réaliser des activités de reconnaissance des artistes, artisans, écrivains et organismes de la région et surtout, de promouvoir les lauréats. De plus, l'un des moyens dont dispose le Conseil pour intervenir en patrimoine consiste à reconnaître et valoriser les interventions réali-

sées à la grandeur du territoire, tant par des individus, des organismes que des municipalités. D'où l'importance des Prix du Patrimoine, créés sur l'initiative du Conseil et dont le gala régional gagne en notoriété à chaque édition. D'ailleurs, une refonte du concept est envisagée en vue de la dixième édition, qui se déroulera en 2016, afin d'en accentuer le prestige et le rayonnement des lauréats.

AXE	OBJECTIFS	CIBLES
La promotion	2.2.1 Réaliser des activités de reconnaissance des artistes et organismes de la région et promouvoir les lauréats	• Remise d'un Prix à la création artistique / an • Remise d'un Prix à la relève artistique / an • Mise en place d'un prix reconnaissance organisme en 2015
	2.2.2 Valoriser les interventions en patrimoine entre autres par le biais des Prix du Patrimoine	• Organisation et tenue de 2 éditions des Prix du Patrimoine : 2014 et 2016

ENJEU 1

LA VITALITÉ DU
SECTEUR ARTISTIQUE
ET CULTUREL

ENJEU 2

LE POSITIONNEMENT
DU SECTEUR DES ARTS,
DE LA CULTURE ET
DU PATRIMOINE

ENJEU 3

L'ACCESSIBILITÉ AUX
ARTS, À LA CULTURE
ET AU PATRIMOINE

ENJEU 4

UNE DYNAMIQUE
INTERNE SAIN ET
PERFORMANTE

Suite



ENJEU 2

LE POSITIONNEMENT DU SECTEUR DES ARTS, DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE

Orientation 2.3

Bonifier la notoriété du Conseil de la culture auprès de ses différents publics

Au cours des dernières années, le Conseil a redoublé d'efforts afin de mieux se faire connaître à l'extérieur de son membership, un travail indispensable pour assurer le positionnement du secteur. En 2013, le Conseil a

adopté un nouveau plan de communication dont la mise en œuvre assurera la diffusion d'information visant à faire connaître les activités et actions du Conseil dans les médias régionaux.

AXE	OBJECTIFS	CIBLES
L'information	2.3.1 Mettre en œuvre le plan de communication du Conseil	• 2 stratégies déployées / an
	2.3.2 Faire connaître les activités du Conseil dans les médias régionaux	• 2 conférences de presse / an • 4 communiqués de presse / an



Atelier par Cindy Rivard, AGA 2011

ENJEU 1

LA VITALITÉ DU
SECTEUR ARTISTIQUE
ET CULTUREL

ENJEU 2

LE POSITIONNEMENT
DU SECTEUR DES ARTS,
DE LA CULTURE ET
DU PATRIMOINE

ENJEU 3

L'ACCESSIBILITÉ AUX
ARTS, À LA CULTURE
ET AU PATRIMOINE

ENJEU 4

UNE DYNAMIQUE
INTERNE SAIN ET
PERFORMANTE

ENJEU 3

L'ACCESSIBILITÉ AUX ARTS, À LA CULTURE ET AU PATRIMOINE

Faisant partie des enjeux retenus dans le cadre du Diagnostic culturel régional, l'accessibilité est ici abordée sous l'angle de la diffusion de l'offre auprès des citoyens en vue de stimuler leur participation aux activités artistiques et culturelles, ainsi que sous l'angle de la médiation culturelle.

Orientation 3.1

Contribuer à la diffusion de l'offre artistique et culturelle régionale

Le Conseil a développé des initiatives pour assurer une meilleure promotion de l'offre artistique et culturelle de ses membres. Les actions développées jusqu'ici ont eu un impact significatif, démontrant l'importance d'accentuer les efforts

en ce sens. Ainsi, le Conseil poursuivra le développement et la diffusion des outils de promotion suivants : le Répertoire des membres, L'Agenda culturel, le *Mémo'Arts et culture* et les outils issus du web 2.0.

AXE	OBJECTIF	CIBLES
La promotion	3.1.1 Poursuivre le développement et la diffusion des outils de promotion du Conseil destinés à faire connaître l'offre artistique et culturelle : Répertoire des membres, L'Agenda culturel, <i>Mémo'Arts et culture</i> , page Facebook et le compte Twitter	• Hausse de 5 % / an du nombre de fiches complétées dans le Répertoire des membres • Hausse de 5 % / an du nombre de visiteurs dans le Répertoire • Hausse de 5 % / an du nombre de visiteurs dans L'Agenda culturel • Nouvelle édition du <i>Mémo'Arts et culture</i> publiée en 2015 • 5 publications / semaine sur la page Facebook et le compte Twitter du Conseil

ENJEU 1

LA VITALITÉ DU SECTEUR ARTISTIQUE ET CULTUREL

ENJEU 2

LE POSITIONNEMENT DU SECTEUR DES ARTS, DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE

ENJEU 3

L'ACCESSIBILITÉ AUX ARTS, À LA CULTURE ET AU PATRIMOINE

ENJEU 4

UNE DYNAMIQUE INTERNE SAIN ET PERFORMANTE

Suite



ENJEU 3

L'ACCESSIBILITÉ AUX ARTS, À LA CULTURE ET AU PATRIMOINE

Orientation 3.2

Favoriser les échanges entre le milieu artistique et culturel et les citoyens

L'application des principes de médiation culturelle s'avère une autre avenue pour favoriser l'accessibilité aux arts et à la culture, dans une optique de partage de connaissances et de création de liens entre les intervenants culturels et les citoyens. Le Conseil peut jouer un rôle au niveau de la formation, en outillant les artistes, artisans, écrivains, agents et organismes cultu-

rels en vue de soutenir une pratique de médiation culturelle. Par ailleurs, le Conseil s'impliquera activement dans la réalisation d'un forum sur la citoyenneté culturelle des jeunes : il s'agit d'un exercice de réflexion mené tant au niveau régional que national sur la façon d'intégrer les arts et la culture dans le quotidien des jeunes.

AXES	OBJECTIFS	CIBLES
Le développement	3.2.1 Participer à la réalisation d'un forum sur la citoyenneté culturelle des jeunes	• 4 rencontres avec le comité de projet national • Forum régional tenu en 2014 • Forum national tenu en 2015
La formation	3.2.2 Outiller les artistes, artisans et écrivains, les organismes culturels et les agents de développement culturel en vue de soutenir une pratique de médiation culturelle	• 1 activité de formation portant sur la médiation culturelle / an



Formation en comptabilité
par Julie Picard, 2013

ENJEU 1

LA VITALITÉ DU
SECTEUR ARTISTIQUE
ET CULTUREL

ENJEU 2

LE POSITIONNEMENT
DU SECTEUR DES ARTS,
DE LA CULTURE ET
DU PATRIMOINE

ENJEU 3

L'ACCESSIBILITÉ AUX
ARTS, À LA CULTURE
ET AU PATRIMOINE

ENJEU 4

UNE DYNAMIQUE
INTERNE SAINTE ET
PERFORMANTE

ENJEU 4

UNE DYNAMIQUE INTERNE SAINTE ET PERFORMANTE

Orientation 4.1

Assurer le financement du Conseil de la culture afin qu'il poursuive sa mission

Au cours des prochaines années, le Conseil s'efforcera de renouveler et bonifier les ententes de financement existantes avec les différents partenaires. Il devra de plus s'ingénier à diversifier les sources de re-

venus, tant par l'approche de nouveaux partenaires que par la révision de la tarification des services.

En vue de rencontrer ses objectifs et maximiser l'efficacité de ses ressources, la direction et les administrateurs du Conseil doivent se préoccuper d'administrer sainement l'organisme et se doter d'outils de gestion. Cela est d'autant plus important dans un contexte de plafonnement du financement public conjugué à une augmentation des demandes d'intervention provenant à la fois de nos membres et de nos partenaires : le Conseil doit consolider son financement afin de conserver son équipe de travail et ainsi maintenir une offre de services de qualité.

AXE	OBJECTIFS	CIBLES
L'administration	4.1.1 Renouveler et bonifier les ententes de financement avec les différents partenaires du Conseil	- Entente triennale renouvelée avec le MCC, le CALQ, la CRÉBSL, la Commission jeunesse - Entente annuelle renouvelée avec Emploi-Québec
	4.1.2 Diversifier les sources de revenus, entre autres par l'élaboration d'une grille de tarification des services	Grille de tarification adoptée en 2014

Suite



ENJEU 1

LA VITALITÉ DU
SECTEUR ARTISTIQUE
ET CULTUREL

ENJEU 2

LE POSITIONNEMENT
DU SECTEUR DES ARTS,
DE LA CULTURE ET
DU PATRIMOINE

ENJEU 3

L'ACCESSIBILITÉ AUX
ARTS, À LA CULTURE
ET AU PATRIMOINE

ENJEU 4

UNE DYNAMIQUE
INTERNE SAINTE ET
PERFORMANTE

ENJEU 4

UNE DYNAMIQUE INTERNE SAIN ET PERFORMANTE

Orientation 4.2

Développer le potentiel des ressources humaines

Le Conseil peut compter sur une équipe de travail compétente, motivée et polyvalente, qui lui permet d'offrir à ses membres et partenaires des services de qualité et de mener à terme ses différents mandats. Cet équilibre est essentiel à conserver; afin de stimu-

ler l'implication et l'engagement du personnel, le Conseil mise sur l'actualisation constante du potentiel de ses ressources humaines en favorisant le perfectionnement en continu.

AXE	OBJECTIF	CIBLE
L'administration	4.2.1 Soutenir le perfectionnement des membres du personnel	• 6 activités de perfectionnement / an

Orientation 4.3

Assurer une saine gestion de l'organisme

Toujours dans le but de préserver un climat de travail sain et équitable, le Conseil s'est doté de politiques et outils de gestion tels les descriptions de tâches,

l'échelle salariale et un code d'éthique. Ces outils doivent être réévalués et mis à jour régulièrement, afin de s'assurer de leur pertinence et de leur validité.

AXE	OBJECTIF	CIBLES
L'administration	4.3.1 Mettre à jour les politiques et outils de gestion de l'organisme	• Descriptions de tâches mises à jour en 2014 • Échelle salariale mise à jour en 2014 • Code d'éthique mis à jour en 2015

ENJEU 1

LA VITALITÉ DU
SECTEUR ARTISTIQUE
ET CULTUREL

ENJEU 2

LE POSITIONNEMENT
DU SECTEUR DES ARTS,
DE LA CULTURE ET
DU PATRIMOINE

ENJEU 3

L'ACCESSIBILITÉ AUX
ARTS, À LA CULTURE
ET AU PATRIMOINE

ENJEU 4

UNE DYNAMIQUE
INTERNE SAIN ET
PERFORMANTE

